

COGES



2019

Au Conseil Communal

1304 Cossonay

Cossonay, le 29 mai 2019

Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale de l'année 2018



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion 2018, composée de Messieurs Patrick Bolay, Yves Corday, Pascal Gindroz, Diego Marin et Etienne Martin a siégé à huit reprises et échangé plusieurs courriers électroniques pour vous présenter le rapport de gestion de notre commune. Contrairement aux années précédentes, la Commission a souhaité s'entretenir individuellement avec les responsables de dicastères. C'est l'actualité de la décharge de Grand-Verney qui nous a naturellement porté vers le premier entretien avec Monsieur Claude Moinat. Cette entrevue ayant amené d'autres questions en lien avec les dicastères de Messieurs Georges Rime et Bernard Ebener, nous avons poursuivi nos investigations auprès de ces derniers. Quant aux dicastère de Mesdames Nicole Baudet et Valérie Induni, la Commission n'a pas jugé nécessaire de les aborder pour l'année écoulée. Les activités 2019 liées à ces deux derniers dicastères nécessiteront très certainement de s'y pencher durant l'année en cours.

Dicastère de Monsieur Claude Moinat

- Décharge de Grand-Verney

Les interpellations de Monsieur Patrick Oppliger lors des séances du Conseil communal de décembre 2017 et juin 2018 sont restées sans suite du côté de la Municipalité. Dans un premier temps, nous avons nous-mêmes constaté des infractions aux horaires d'ouverture de la décharge (8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30). Sur cette base, nous avons demandé à la Municipalité la liste des manifestes de pesées du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018 afin de confirmer ces infractions. Malheureusement, lors de notre entretien avec Messieurs Claude Moinat et Bernard Augsburgers du 28 novembre 2018, ces documents promis par Monsieur Pinselli, responsable de la décharge LMT de Cossonay n'étaient toujours pas à disposition. Ce n'est finalement que l'après-midi du 12 décembre que nous avons pu en prendre connaissance au Greffe municipal exclusivement.

Il ressort de ces documents que les horaires n'ont effectivement pas été respectés sur toute la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018. C'est à 6h34 le 31 mai 2018 que la décharge la plus matinale a été enregistrée et à 18h41 le 21 mars 2018 pour la plus tardive. Si nous nous concentrons sur les transports effectués avant 8h30, nous constatons qu'il y en a eu 23 la seule journée du 13 septembre 2018 pour une moyenne journalière de 9 camions sur toute la période, soit 18 traversées de la Grand-Rue avant 8h30. Il semblerait que depuis le 8 octobre 2018 les horaires soit respectés. Pour rappel, ces restrictions d'horaires ont pour but de limiter le trafic dans la localité aux heures des bus scolaires. Elles font partie du PAA de Grand-Verney 2 et ont conditionné l'octroi d'autorisation d'exploitation d'une décharge sur cette parcelle.

Nous recommandons à la Municipalité de demander régulièrement à l'exploitant les manifestes de pesées sur une période donnée et aux futures commissions de gestion de suivre ce sujet.

- Comptes 421.31.16 et 350.02.314

La COGES a effectué des pointages d'écritures des comptes dans les domaines de l'entretien du bâtiment de voirie (350.02.3141) et des dépenses informatiques du bureau technique (421.3116). Dans les deux cas, aucune anomalie n'a été constatée et la comptabilité s'est avérée correctement tenue.

Dicastère de Monsieur Georges Rime

- Personnel communal

Le personnel communal se compose de 33 personnes, dont 15 collaborateurs à plein temps. Elles sont soumises au règlement du personnel de l'administration communale.

La COGES s'est attardée sur les taux de satisfaction et d'absentéisme.

• Satisfaction

Aux dires de notre Syndic, le taux de satisfaction se situe aux environs de 95%. Il se mesure lors d'un entretien annuel d'une durée de 20 minutes à 1 heure pour chaque collaborateur et se base sur un document papier (questionnaire) mis en pratique depuis une dizaine d'années déjà.

• Absentéisme

Tous secteurs compris, il se situe à 8.25% et se décline comme suit :

Bâtiments, 1 collaborateur à 100% absent de mars à décembre 2018

CLAC, 1 collaborateur à 50% absent de septembre à décembre 2018

Service Technique, 1 collaborateur à 100% absent de novembre à décembre 2018

Gardes parcs, 1 collaborateur à 40% absent de novembre à décembre 2018

La COGES n'a pas de remarque supplémentaire à apporter sur ces 2 points.

- Rémunération de la Municipalité

A l'instar de l'année 2017, la Commission de gestion a souhaité effectuer un suivi concernant la rémunération de la Municipalité. La commission a relevé qu'en 2018, ce sont près de 2950 heures qui ont été réalisées selon le régime des indemnités variables (vacations). Ce chiffre est en progression de 4.3% par rapport à l'année précédente et de plus de 18% par rapport à 2015, soit environ 92 heures de plus par année et par municipal en 4 ans.

Année	2015	2016	2017	2018
Nb heures var.	2486.25	2621.9	2826.25	2948.6

Au final, pour l'année 2018, le poste n° 102.3001.2, soit les indemnités horaires, présente un dépassement de CHF 16'919.- par rapport au budget communal.

Dicastère de Monsieur Bernard Ebener

- Déchets

La gestion des déchets est un centre de coût qui doit, légalement (art. 32a LPE), être entièrement couvert par une taxe affectée composée d'une part fixe, qui à Cossonay s'élève aujourd'hui à CHF 45.- HT annuelle par adulte, ainsi qu'une taxe proportionnelle, qui à Cossonay est perçue aux sacs taxés. Ces frais ne doivent en principe pas être couverts par l'impôt. Fin 2006, lors de l'entrée en vigueur de la loi vaudoise sur le gestion des déchets qui ancrerait cette pratique dans notre canton, l'Etat a mis en place un régime transitoire jusqu'au 31.12.2016 pour permettre aux communes de mettre en place les infrastructures nécessaires et d'ajuster le montant des taxes nécessaires à couvrir ces coûts.

La COGES s'est penchée sur la couverture des coûts par les taxes à Cossonay.

En 2018, les charges engendrées par la collecte et l'élimination des déchets se sont élevées à CHF 493'338.34 pour CHF 430'480.20 de recettes décomposées comme suit : CHF 169'606.10 de taxes au sac, CHF 144'877.70 de taxes forfaitaires, CHF 33'000.- de taxes d'entreprises, CHF 18'000.- pour la commune de Chevilly, CHF 28'225.55 en valorisation des déchets triés et le solde en recettes diverses.

On constate donc que le taux de couverture effectif est de 87.26 % et que le découvert correspondant à un taux de 100% est de CHF 62'858.14. Ce découvert est actuellement financé à tort par l'impôt (un peu plus d'un demi-point).

Afin de parvenir à un taux de couverture de 100% par la taxe forfaitaire, celle-ci devrait être portée à CHF 65.-/an/personne. Nous noterons que ce montant est parfaitement cohérent avec ce que préconise Monsieur Prix (taxe annuelle de base pour un ménage de 4 personnes, commune de moins de 5'000 habitants : 200.-/an) et que, par exemple, un habitant adulte paye 100.- à Lutry, 90.- à Blonay, 70.- à Gland, 150.- à Coppet, 123.- à Penthaz, 150.- à Penthaz, 86.15 à La Sarraz, 75.- à Chevilly et 200.- à La Chaux.

La COGES recommande à la Municipalité d'agir en ce sens.

- Informatique

Comme évoqué brièvement dans le rapport 2017 de la Commission de gestion, la Municipalité a désiré reconsidérer son système informatique pour répondre aux besoins et prestations qu'une administration communale est tenue de délivrer. Un groupe de travail représentant différents services de la commune a été constitué. Ce dernier, aidé par la société Square Services Sàrl a entrepris une analyse des opportunités et évalué plusieurs prestataires du domaine. Une décision prise début 2019 devrait aboutir à des changements dans le courant de cette même année.

- Jardins communaux

Il y a 45 parcelles dont une ne peut plus être louée car des arbres y ont été plantés. Les surfaces ont été redéfinies au GPS et, conformément au règlement communal les baux de location sont de 0.60 CHF / an au m² (plus ou moins 120 m² la parcelle). Les constructions provisoires en bois sont tolérées après autorisation de la municipalité. Les jardins doivent être cultivés. Des contrôles sont effectués deux fois par an. Des WC chimiques sont mis à disposition des exploitants qui en possèdent la clé. En revanche le nombre de places de parc est réduit. Monsieur Ebener tient à souligner l'excellent travail effectué conjointement par Messieurs Augsburgers et Lodari pour la gestion de ces jardins communaux. A noter qu'il faut compter environ 50h de voirie par année. A ce sujet, la COGES suggère, comme cela se pratique entre autres à la Commune de Lausanne, que chacun des locataires des jardins familiaux consacrent 2h de leur temps par année pour la collectivité des jardins communaux en évacuant par exemple le composte, ceci afin de réduire les heures de voirie.

- Protection civile

Le taux de couverture théorique des places dans les abris PCi publics et privés dans notre commune s'élève à 112 %. A ce jour, seul 8 % de ces abris ont été contrôlés par la PCi du District de Morges. Dans les abris publics, les places ne sont pas attribuées.

En 2017, le coût par habitant était d'environ CHF 19.50.

La PCi du District de Morges compte 62 communes.

- Pompiers

Pour l'année 2018, le SDIS Région Venoge est intervenu sur le territoire communal à 24 reprises : 9 interventions ont eu lieu de jour (entre 6h00 et 18h00) et 15 de nuit (entre 18h00 et 6h00).

Les interventions ont été les suivantes : 2 pollutions, 3 feux, 3 sauvetages de personnes, 10 inondations et 4 techniques (2 odeurs suspectes, 1 chute de matériaux, 1 sécurisation de route).

Un service de prévention lors des fêtes nationales (31 juillet à Cossonay et 1^{er} août à Allens) a été mis en place. En 2017, le coût par habitant s'élevait à CHF 25.07 (lors de la préparation du rapport, les comptes de 2018 n'étaient pas encore à disposition).

Le SDIS région Venoge dessert 27 communes.

- **Agenda 21**

Sur le budget de CHF 50'000.- pour l'année 2018, seul CHF 32'000.- ont été utilisés. Ce montant a notamment permis de financer les activités suivants :

- Le Répare Café
- Le stand Agenda 21 à l'Expo de Coss
- La conception de jardin communautaire en permaculture
- Le Coup de Balais
- La semaine de la mobilité
- Et bien d'autres...

Pour rappel, l'argent de ce fond peut être utilisé que pour des actions collectives et non pas individuelles. A noter, aussi, le retour de CHF 18'300.- de la Romande Energie, selon la taxe perçue. Des nouveautés sont prévues pour 2019 avec la création d'un nouveau fond. Elles vous devraient être prochainement présentées par la Municipalité.

CONCLUSIONS :

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY - Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2018, - Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion, - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE - D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018 et de lui en donner décharge, - De donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2018.

Commission de gestion, Cossonay le 29 mai 2019

Patrick Bolay



Pascal Gindroz



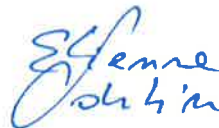
Diego Marin



Yves Corday



Etienne Martin



Conseil Communal de Cossonay - Commission de gestion 2018
Suivi des préavis 2013/2018

Libellés	Statut 2017	Refusé le	Accepté le	Remarques 2017	statut 2018	Remarques 2018
Préavis relatif à un échange de terrains agricoles pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du vélo bicross	En cours			Le dossier "Cossonay" est terminé. Construction en attente; le dossier est traité par la commune de La Chaux.	En cours	Même remarque qu'en 2017
Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée du hameau d'Jullyns	En cours		22.06.2015	Les travaux arrivent à leur terme (printemps-été 2017).	En cours	Affaire en cours Gasser - Burdett / Réparation du coll.EU + pose du tapis définitif prévu cette année.
Préavis relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) et d'un caubonnement en faveur de la société coopérative d'utilité publique Phtm avants.	En cours		31.08.2015	Construction en cours. Selon le DDP, la redévance sera due semestriellement au promettant au profit de la commune de Cossonay. Le premier paiement est prévu pour le 1er juillet de chaque année, la première fois, prorata temporis des la délivrance du permis d'habiter, mais au plus tard dans un délai de six mois après l'occupation du premier appartement. (CHF 125'000.-).	Terminé	Construction terminée. Location du terrain facturée par la Bourse communale depuis 2018.
Préavis concernant une demande de crédit pour la création d'une nouvelle route de desserte, l'extension du réseau d'eau potable et l'installation de l'éclairage public depuis le giratoire du Bicentennaire jusqu'au chemin du Stand	En cours		08.02.2016	La pose du revêtement bitumeux interviendra d'ici l'été 2017 (suspendu jusqu'à la fin des constructions HRS).	Terminé	Facture à traiter par la Bourse communale sur 2019 (solde travaux).
Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée de la rue du Four	En cours		27.06.2016	Travaux en cours	Terminé	
Préavis relatif au remplacement de la conduite maîtresse du Groupement Vy de Mauraz	En cours		31.10.2016	En attente des décisions des autres communes partenaires du groupement.		Suivi dans le cadre du groupement Vy de Mauraz : travaux réalisés sauf accord avec St-Denis. Décomptes finaux pas encore établis par H&W car servitudes en cours d'inscription + versement des indemnités aux propriétaires à faire.
Préavis concernant une demande de crédit pour la construction d'un ascenseur dans la Maison de Ville	En cours		13.02.2017		Terminé	Encore quelques petits travaux à réaliser.
Préavis relatif à l'adoption du plan de quartier "La Condémnie-Stand"	En cours		13.02.2017		Terminé	Ratifié par l'Etat en 2018.
Préavis relatif à la signature d'un droit distinct et permanent de superficie au lieu-dit "Les Chavannes" pour la construction du nouveau complexe scolaire des Chavannes	En cours		24.04.2017	PPA "Campagne des Chavannes" Parcelle 678	Terminé	Signature en attente de la constitution de la PPE.
Préavis concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle N 216 en faveur de la fondation "EQUITIM"	En cours		26.06.2017	voir ancien préavis 2016/20	Terminé	Construction en cours.
Préavis concernant le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de la défense incendie à la route de la Sarraz	En cours		26.06.2017	data xxxxx	En cours	En attente de M.Grossenbacher Tableau état financier + reconnaissance après travaux. Amortissements en 2017 + 2018 (solde).
Préavis relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) Chlen-Beuf sud	En cours		24.08.2017		En cours	En attente de ratification par l'Etat.
Préavis concernant le déplacement du domaine public (DP) 1034 situé sur la parcelle N° 1304, propriété de la Moine Dubler	En cours		24.08.2017	data xxxxx	Terminé	Refus de l'Etat de créer un nouveau DP tel que prévu. Selon décision municipale suppression du DP et construction d'un chemin privé.
Préavis relatif à la réfection du chemin du Passoir et mise à niveau des services	En cours		12.02.2018	voir ancien préavis 2017/04 (sûrement OK au prochain conseil du 12.02.2018)	En cours	Pose du tapis définitif prévu en 2019 + remise en état installation de chantier
Préavis relatif à la réfection de l'Avenue du Funiculaire et mise à niveau des services	En cours		12.02.2018	sûrement OK au prochain conseil du 12.02.2018)	En cours	Pose du tapis définitif prévu en 2019 + remise en état installation de chantier
Projet de modification du règlement du conseil communal		18.04.2018				
Projet de changement de la conduite d'eau potable, construction des collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du stand			18.06.2018		En cours	Fin des travaux d'installation des bordures. Pose du tapis définitif en 2020.
Projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la rte de Morges (secteur nord)			18.06.2018		En cours	Pose des collecteurs en cours. Installation des services et pose des bordures d'ici à juin 2019. Pose du tapis définitif entre 2019 et 2020.
Préavis relatif au financement de locaux destinés à une garderie et une UAPE dans le futur complexe scolaire des Chavannes et création de 2 arrêts de bus, d'un parking et de cheminement de mobilité douce sur PAA Campagne des Chavannes			24.09.2018		En cours	Une partie des cheminements a été réalisée. Début de la construction du complexe scolaire prévue pour la fin de l'été 2019
Préavis relatif à la participation communale au financement d'un nouvel orgue de tribune au temple de cossonay			10.12.2018		En cours	Commande de l'instrument en cours. Travaux sur la galerie à réaliser.

n/a = non applicable

* activités en cours lors du dernier rapport de la commission de gestion